Déclaration liminaire F.O.-DGFiP76
CAP C, B et A du 29 juin 2017.

Madame la Présidente,

Nous ne pouvons commencer cette déclaration liminaire sans revenir une fois encore sur la drôle de conception du dialogue social à la DGFiP, autant au plan national que local !
En effet, le Directeur Général a décidé de mener une nouvelle attaque, et cela relayé par vous, en revisitant les règles de fonctionnement des instances paritaires en cours de mandature. Ces règles avaient été négociées, acceptées et actées lors de la fusion.
Nous rappelons que le dialogue social, à tous les niveaux, nécessite du temps et des moyens qui s'accordent mal avec une remise en cause du niveau des droits syndicaux actuels à Bercy.
C'est aux droits des agents, que le Directeur Général s'en prend en mettant en œuvre une politique définie par les gouvernements successifs.
Ceux-ci, bien que prônant un dialogue social «vertueux», ont créé, en pleine conscience, le monologue social. De ce fait, l'Administration cantonne le rôle des instances représentatives des personnels à de simples «chambres d'enregistrement» où sont imposées les décisions unilatérales de sa part.

Le rapport sur la Fonction Publique d'octobre 2013, dit rapport PÊCHEUR, (Président de section au Conseil d'État) s'attaque, entre autre, au paritarisme.
Les effets néfastes s'en font sentir aujourd'hui :
- la poursuite de la politique de fusion de corps (décliné par le PPCR) aboutira à une réduction du nombre de CAP, de même que le développement, dans certains cas, des CAP communes à plusieurs corps.
- la simplification du mécanisme des avancements d'échelons supprime purement et simplement le système des réductions ou majorations d'anciennetés en imposant des échelons fixes (toujours PPCR !!).

Cette politique est d'ailleurs reprise par le nouveau Président de la République qui, dans la revue «Acteurs publics» du 13 avril donnait la réponse suivante sur le rôle des CAP :
«Je suis favorable à un recentrage progressif du dialogue social sur les questions d'intérêt

collectif, plutôt que sur les questions individuelles. J'estime par ailleurs que les décisions relatives aux demandes de mobilité des agents doivent être davantage déconcentrées, pour être plus en prise avec les besoins du terrain, et faire intervenir davantage le responsable local concerné. Cette évolution est cohérente avec la politique de responsabilisation que je veux mettre en place. Elle devra concerner également le champ de l'hospitalier et les collectivités territoriales.»

En clair, il continue la destruction du statut de la Fonction Publique :
- mobilité fonctionnelle et géographique à outrance (application de la loi mobilité de 2010)
- déconcentration de la décision,
- fongibilité des 3 Fonctions Publiques.

Tout cela est la synthèse de la Révision Générale des Politiques Publiques (RGPP – N.Sarkozy), de la Modernisation de l'Action Publique (MAP – F.Hollande 1) et la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (loi NOTRé – F.Hollande 2)

En ce qui concerne les CAPL de ce jour,
Pour les **Cadres B** :
Nous abordons cette CAP de notation qui, pour la 1ère fois, ne va rien distribuer aux contrôleurs !
Le système précédent était imparfait, perfectible, en tous cas jamais amélioré mais néanmoins il permettait aux collègues une reconnaissance professionnelle par le biais d'une reconnaissance financière!!
Alors comment allez-vous justifier que la DGFiP, qui se dit tellement attachée à la reconnaissance de ces agents, ait décidé dans sa grande générosité de leur imposer une année blanche? Aucune reconnaissance, aucune réduction, rien, le néant..... en contrepartie d'un PPCR où ils n'ont rien gagné !!
Le but est clairement affiché : ralentissement et diminution de la masse salariale qui se traduit par des baisses toujours plus conséquentes des promotions (Tableaux d'Avancement et Listes d'Aptitude)

En ce qui concerne les **Cadres C et A** :
Pour la dernière année, cette CAP permet à nos collègues de pouvoir bénéficier de réductions.
Aussi **F.O.-DGFiP** exige l'utilisation maximale des réserves allouées! Les utiliser serait une marque de reconnaissance de votre part !....
Nombreux sont les agents qui n'ont pas bénéficié de réduction d'ancienneté alors qu'ils accomplissent un remarquable travail pour essayer de maintenir à flot un navire DGFiP qui prend l'eau de toute part.

Ces réductions d'ancienneté étaient un enjeu primordial pour tous les agents et constituaient une «bouffée d'oxygène» en matière de rémunération dans cette période d'austérité.

Aujourd'hui, la DGFiP fait sienne la phrase de Benjamin Constant :
« Il faut remercier les hommes le moins possible parce que la reconnaissance qu'on leur témoigne les persuade aisément qu'ils en font trop ! »

F.O.-DGFP condamne fermement le système lié à l'évaluation des performances de l'agent au travers de la seule politique d'objectifs qui consacre arbitrairement le mérite individuel avec des conséquences sur les rémunérations.
F.O.-DGFIP, réfute le salaire « à la tête du client » que le RIFSEEP introduira.
F.O.-DGFiP exige un nouveau système de notation, basé uniquement sur la valeur professionnelle de l'agent, avec le maintien d'une note chiffrée pour que chacun puisse se situer.
F.O.-DGFiP dénonce cette logique d'individualisation des carrières.

En conclusion, **F.O.-DGFIP** revendique :
- l'arrêt des suppressions d'emplois, restructurations et fermetures de sites,
- des moyens à la hauteur des enjeux d'un service public de qualité,
- la reconnaissance financière de nos qualifications et compétences,
- le maintien des statuts particuliers,
- la suppression du dispositif RIFSEEP.

****